

## AVIS DE CONCESSION

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

**NOM ET ADRESSE :** CDC Bayeux Intercom, 4 Place Gauquelin Despallières, 14046, BAYEUX CEDEX ; [commandepublique@bayeux-intercom.fr](mailto:commandepublique@bayeux-intercom.fr) ; Code NUTS : FRD11 ; <http://www.bayeux-intercom.fr/>



**COMMUNICATION :** accès aux documents du marché estreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <http://www.achatpublic.com>

**ACTIVITÉ PRINCIPALE :** Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus

### SECTION II : OBJET - ÉTENDUE DU MARCHÉ

**Intitulé :** Délégation du service public du réseau des mobilités de Bayeux Intercom (réf : 24BIC01)

**Code CPV :** Descripteur principal : 60112000 - Descripteur supplémentaire : MA12

**Type de marché :** Services

**Description succincte :** Le contrat aura pour objet la délégation de l'exploitation du réseau de transports collectifs, actifs et partagés sur le territoire de la communauté de communes Bayeux Intercom. Durée 6 ans à compter 01.01.25. Il est passé en application 3<sup>e</sup> partie code commande publique et des articles L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants CGCT. Les investissements sont réalisés par l'autorité délégante et mis à disposition du futur délégataire. Ce dernier sera rémunéré par une contribution financière forfaitaire versée par l'autorité délégante en contrepartie des sujétions tarifaires et de service public imposés. Le portage des investissements fera l'objet d'une option dans laquelle le délégataire construit un dépôt propriété de l'autorité délégante sur un terrain mis à sa disposition à cette fin.

**Valeur totale estimée :** 2 400 000 euros hors TVA

**Information sur les lots :** Ce marché est divisé en lots : non

**Lieu d'exécution :** Périmètre de Bayeux Intercom (36 communes et 30000 hab)

**Description des prestations :** Le périmètre des services délégués comprend la gestion et l'exploitation du réseau de transports collectifs : services réguliers de transport collectif (transport public urbain et non urbain de personnes), actifs (vélos, marche à pied), partagées (covoiturage, autopartage, autostop organisé), dans le ressort territorial de Bayeux-Intercom. Le délégataire proposera un réseau multimodal adapté aux différentes densités de population. 2022, réseau BYBUS : 41.715 km commerciaux annuels, dont 760 km TAD. Fréquentation : 66.956 voyages, dont 30.556 scolaires. Service BYCYCLE : l'été, tous les vélos sont loués avec 24 personnes sur liste d'attente. Effectifs : 4,92 ETP au global, parc 8 véhicules. Recettes tarifaires 2022 : 24 433 € HT.

**Durée de la concession :** Début : 1<sup>er</sup> janvier 2025 - Fin : 31 décembre 2030

**Informations complémentaires :** L'autorité délégante envisage de mettre à disposition des candidats un terrain pour l'implantation d'un dépôt. Plusieurs options sont envisagées, notamment : construction dépôt propriété de l'autorité délégante, transition énergétique matériels roulants, vélos en libre-service pour centre historique Bayeux, autopartage.

### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre commerce ou de la profession :** Liste et description succincte conditions, indication informations et documents requis : lettre candidature précisant identité candidat et objet candidature, datée et signée d'une personne ayant autorité pour engager société candidate ou groupement sociétés candidates ainsi que, le cas échéant, habilitation mandataire par ses co-traitants (ou formulaire DC1), déclaration sur l'honneur candidat attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de participation à la procédure prévue aux articles L3123-1 à L3123-6 code commande publique, s'il est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements justifiant l'habilitation à poursuivre son activité, certificats délivrés par administrations et organismes compétents justifiant respect obligations prévues à l'article L3123-code commande publique, attestation ou justificatif respect obligation définie aux articles L5212-1 et suivants code du travail.

**Capacité économique et financière :** Liste et description succincte critères de sélection, indication informations et documents requis : extrait inscription au registre du commerce et des sociétés (modèle K bis) ou équivalent étranger ; mémoire synthétique présentant l'entreprise (ou entreprises membres du groupement), explicitant l'organisation du candidat, moyens humains et capacités techniques, commerciales et financières dans domaine transports publics, perspectives de développement, soit notamment : forme juridique, date de création, montant et composition du capital social, liste des principaux actionnaires (détenant plus de 10 % du capital), numéro RCS et numéro d'identification SIRET, bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices ; déclaration sur l'honneur attestant que renseignements et documents relatifs à ses capacités économiques et financières sont exacts. Les sociétés en formation ou nouvellement créées produiront tous les éléments dont elles disposent pour établir leur capacité économique et financière.

**Capacité technique et professionnelle :** Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : licence communautaire ou intérieure attestant de l'inscription au registre national des entreprises de transport routier de voyageurs, ou équivalent ; déclaration sur l'honneur du dirigeant de l'entreprise mentionnant qu'il n'a pas fait l'objet de condamnations visées au titre des conditions d'honorabilité professionnelle ; attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité pour l'activité objet de la délégation ; références détaillées en matière de transports de personnes ; déclaration sur l'honneur de chaque entreprise attestant

que renseignements et documents relatifs à ses capacités techniques et professionnelles sont exacts. Les sociétés en formation ou nouvellement créées produiront tous les éléments dont elles disposent pour établir leur capacité technique et professionnelle ; En cas de groupement ou de sous-traitance partielle, devront être clairement précisés l'identité, rôle et complémentarité de chaque membre du groupement et/ou des sous-traitants dans le cadre du projet. Chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des éléments demandés dans la rubrique conditions de participation, excepté la lettre de candidature conjointe.

**Information relative à la profession :** prestation réservée à la profession de transporteur public routier prévue par code des transports (décret 85-891 16.09.1985 modifié et règlement communautaire 1071/2009).

**Conditions d'exécution de la concession :** Le candidat ou le groupement de candidat retenu devra s'engager à créer une société dédiée ayant pour seul objet l'exécution du contrat de délégation de service public.

### SECTION IV : PROCÉDURE

**Date limite de remise des candidatures :** 12 février 2024 - 16:00

**Langue devant être utilisée dans la demande de participation :** français

### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :** Les candidats transmettront un dossier de candidature comportant l'ensemble des éléments listés à la rubrique conditions de participation, - en format dématérialisé par voie électronique, via le profil d'acheteur exclusivement. Les dossiers doivent parvenir avant la date et l'heure limite. Les candidats utiliseront un format électronique largement répandu. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. La lettre de candidature doit faire l'objet d'une signature individuelle. Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur candidature sur clé usb ou sur papier, dans les mêmes conditions de délai que la candidature principale. L'envoi de la copie de sauvegarde de l'offre doit comporter la mention lisible : Ne pas ouvrir-copie de sauvegarde de la candidature pour la DSP Mobilités. Elle ne sera ouverte qu'en cas d'impossibilité pour Bayeux Intercom d'ouvrir l'offre principale transmise via le profil d'acheteur. Les candidats seront agréés par la commission de délégation de service public à partir des critères suivants : - garanties professionnelles et financières, - respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L. 5212-1 et suivants du code du travail, - aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Le dossier de consultation, exposant notamment les critères d'attribution du contrat, sera adressé aux candidats agréés, qui seront invités à remettre une offre. La commission de DSP sera appelée à donner son avis sur les offres remises. Sur la base de cet avis, le Président pourra engager des négociations, à l'issue desquelles il proposera au conseil communautaire le choix d'un candidat sur la base des critères d'attribution, ainsi que l'approbation du contrat

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de CAEN, 3 rue Arthur LE DUC - BP 25086, 14050, CAEN CEDEX 4, [greffe.ta-caen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-caen@juradm.fr)